

**Procès verbal du Conseil d'établissement du LFI Marguerite Duras
du mercredi 03 juin 2015**

Membre de droit

M. Emmanuel LY-BATALLAN – Consul Général de France à HCM Ville

Représentants de l'Administration

1/ Mme Monique ROINÉ – Proviseur du Lycée Français International M. Duras

2/ M. Stéphane BERTRAND–BOURLAUD – Directeur de l'Ecole Primaire

3/ Mme Cam PONCY – Directeur Administratif et Financier

4/ M. Bruno ETCHEGORRY – Conseiller Principal d'Education

Représentants élus du personnel

1/ Mme Marie Hélène BARNES – Représentant des enseignants

2/ M. Jean François FINANCE – Représentant des enseignants

3/ Mme Bérengère TRELUYER – Représentant des enseignants

4/ Mme Barbara BURTZ – GILLE – Représentant des enseignants

5/ Mme Vân AUCANTE - Représentant du personnel ATOS

Représentants élus des usagers de l'école

1/ Mme Raphaëlle METHAIS - Parent d'élèves – Représentant de l'UPMD

2/ M. Bernard PRIEUR - Parent d'élèves – Représentant de l'UPMD

3/ M. Jérôme LERDA – Parent d'élèves - Représentant de l'UPMD

4/ Melle Jade PHAM – Représentant des élèves

5/ M. Alexandre ROINE – Représentant du CVL

Membres siégeant à titre consultatif

1/ M. Nicolas BERGERET – Chef de l'antenne à HCMV de l'institut Français du Vietnam (excusé)

2/ M. Marc VILLARD – Conseiller A.F.E à HCM Ville (absent)

3/ M. Loïc GOURMELON – Personnalité locale (absent)

Le quorum étant atteint, Mme Roiné ouvre la séance à 16h00 et rappelle l'ordre du jour :

Ordre du jour

- 1- Approbation du PV du CE du 5 mars 2015
- 2- Structures - effectifs - Situation des emplois
- 3- Règlement intérieur
- 4- Questions financières
- 5- Questions diverses

1- Approbation du PV du CE du 5 mars 2015

Approbation à l'unanimité.

2- Structures - effectifs - Situation des emplois

Mme Roiné informe les membres du Ce des inscriptions prévus à la rentrée 2015, qui sont au nombre de 1029 élèves. Pour la première fois, il y a 12 élèves sur liste d'attente (élèves étrangers ou français non francophones et non scolarisés précédemment en école française). Elle précise que les demandes d'inscription continuent à arriver quotidiennement.

Mme Roiné communique la structure retenue pour l'année prochaine et précise que deux nouvelles classes seront ouvertes au secondaire : une classe de seconde et une classe de 4^{ème}.

Cette année, il n'y a plus d'entrées d'élèves vietnamiens en maternelle en raison du décret régulant les inscriptions d'enfants de nationalité vietnamienne dans les écoles internationales. Seule la classe de CP reste une porte ouverte à l'entrée des enfants vietnamiens dans le système français.

Au niveau des emplois, quatre professeurs des écoles quittent l'établissement au primaire. Dans le secondaire, de nombreux départs sont aussi signalés : cinq enseignants (histoire-géographie, mathématiques, SVT, EPS et français) et cinq administratifs ou personnels d'encadrement (deux surveillants, un documentaliste, le CPE et le proviseur).

Tous ces postes sont déjà pourvus pour l'année prochaine. En revanche, l'établissement recherche un enseignant de chinois pour un remplacement (8H30 / semaine) de septembre 2015 à mars 2016.

3- Règlement intérieur

Le règlement intérieur fortement travaillé les années précédentes n'est pas modifié. Seules quelques modifications vont apparaître dans le règlement financier.

- Aucune modification des tarifs de restauration ou de transport,
- 2 % d'augmentation des frais de scolarité pour tous les élèves,
- Les frais d'examen restent inchangés mais seront indiqués séparément dans le règlement financier,
- La procédure en cas de non paiement de la scolarité est précisée et détaillée.

M. Le Consul général précise qu'il sera important de penser, lors de la prochaine augmentation des frais de scolarité, à augmenter davantage la part des élèves étrangers que celle des Vietnamiens et des Français. En effet, les bourses attribuées aux élèves français représentent un coût important pour l'État français et notre établissement reste de loin la moins chère des écoles internationales.

4- Questions financières

Une modification importante des tarifs des activités périscolaire et de l'UNSS est nécessaire pour le maintien de ces activités. En effet, ces activités sont largement déficitaires et représentent aujourd'hui un coût important pour l'établissement. De nombreuses subventions privées autrefois reçues n'ont pas été renouvelées et l'évolution importante du taux de change n'est pas favorable.

Les activités périscolaires et le foot du samedi seront regroupés : l'adhésion reste à 10 € mais le tarif passe de 35 € à 50 € par période et par activité (deux périodes dans l'année), une activité restant gratuite pour les enfants boursiers. Un supplément de 25 € par période sera demandé pour l'activité périscolaire foot du samedi en raison de la location des terrains et des inscriptions payantes aux tournois locaux.

Les droits d'adhésion pour l'UNSS passent de 30 € à 50 € pour l'année.

Mme BURTZ-GILLE demande s'il n'est pas possible d'organiser le foot du samedi dans l'établissement pour éviter ce coût supplémentaire. M. ETCHEGORRY assure que les effectifs (80 enfants inscrits) sont trop importants pour la superficie des terrains de l'école.

La caution pour les ordinateurs des classes numériques est fixée à 370 € pour l'année 2015-2016.

5- Questions diverses

L'organisation des cours sera perturbée dans le secondaire durant la seconde moitié du mois de juin en raison des examens. L'augmentation des effectifs nécessite la mise en place de trois salles d'examen pour le brevet et les corrections du BAC ont été reportées de 3 jours par rapport au calendrier de l'année dernière. Les familles ont été informées des modifications apportées aux emplois du temps des enfants.

Mme Methais demande s'il est possible de commencer toutes les activités périscolaires en même temps pour simplifier l'organisation dans les familles. Mme Roiné confirme que ce sera fait l'année prochaine également, de la même manière que les années précédentes. Ainsi, les emplois du temps resteront provisoires pendant les 15 premiers jours du mois de septembre puis les activités se mettront toutes en place à une date précise, en général fin septembre.

La séance est levée à 17h00.

Le Secrétaire de séance,



Mme BURTZ-GILLE

